

**AVENANT 3 A L'ANNEXE 2 DE LA DELIBERATION FAG 17/357/CC DU 20 DECEMBRE 2002
PORTANT TRANSFERT DES BIENS DROITS ET OBLIGATIONS NECESSAIRES A L'EXERCICE
DE LA COMPETENCE TRANSPORTS URBAINS**

Préambule

Il a été arrêté la liste du patrimoine immobilier de la Ville de Marseille transféré en pleine propriété à la Métropole Aix-Marseille Provence, dans la délibération susvisée.

L'annexe 2 de la délibération fixe la liste des biens devant faire l'objet d'une division parcellaire ou en volume.

La délibération et ses annexes ont été modifiées par avenant 1, au terme de la délibération FCT010-500-12/BC en date du 26/10/12, puis par avenant 2, au terme de la délibération FCT004-704/12/BC en date du 14/12/12.

Aujourd'hui, il convient d'actualiser cette liste afin de régulariser le transfert du dépôt de bus et de la station de métro La Rose.

Entre les soussignés

La **COMMUNE DE MARSEILLE**, représentée par Monsieur Jean-Claude GAUDIN, en sa qualité de Maire, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2008.

Ci-après désigné sous le terme « la Commune »

Et

La **METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE** dont le siège social est situé 58 bd Charles Livon – 13007 Marseille, représentée par Monsieur Jean-Claude GAUDIN, en sa qualité de Président au terme du Procès-verbal HN004-006/16/CM du 17 mars 2016.

Ci-après désigné « Métropole AMP »

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

La délibération du 20 décembre 2002 et ses annexes 1 et 2, sont complétées par le présent avenant.

Le transfert du dépôt bus et de la station de métro la Rose doivent faire l'objet de divisions parcellaires compte-tenu des travaux du BHNS de Saint Jérôme / Château Gombert et du transfert complémentaire de la galerie marchande ; les superficies et les parcelles énoncées dans la délibération susvisée doivent être modifiées.

Le transfert porte désormais sur une superficie totale de m², les parcelles transférées étant les suivantes :

Parcelle		Adresse	Superficie en m ²	Nature du bien	Date acte	CH	Date publication	Vol	N°
Section	n°								
Dépôt Bus (889 quartier Saint Mitre)									
889E	160 P	3, P. Langevin 13013 Marseille	-	Bureaux, ateliers, entrepôts	13/12/85	4° Bureau	12.02.1986 – 8.04.1986 - Vol 86P n° 475		
889E	191	Avenue Gracieuse	219	Terrain nu					
889E	190	Avenue Gracieuse	5	Parking					
Station Métro (886 quartier la Rose)									
886A	23	Chemin ND de la Consolation 13013 Marseille	13 747	Bâtiment, bureaux, ateliers, voies, parking	12/09/72 17/02/75	4° Bureau	16/02/73 vol 410 n°5 suite à expropriation du 12/09/72 25/02/75 vol 922 n°15 rectificatif à attestation		
886A	24	Chemin ND de la Consolation 13013 Marseille	27 571	Bâtiment, bureaux, ateliers, poste de lavage, parking, voies du métro	12/09/72 17/02/75	4° Bureau	16/02/73 vol 410 n°5 suite à expropriation du 12/09/72 25/02/75 vol 922 n°15 rectificatif à attestation		
886A	25	Traverse des Alvergnes	21 226	Bâtiment, bureaux, ateliers, parking, métro	12/09/72	4° Bureau	16/02/73 vol 410 n°5 suite à expropriation du 12/09/72		
886A	39	Ch Notre Dame de la Consolation – 13013 MARSEILLE	3 769	Bâtiment, bureaux, ateliers, parking	12/09/72	4° Bureau	16/02/73 vol 410 n°5 suite à expropriation du 12/09/72		
886A	40	Traverse Notre Dame – 13013 MARSEILLE	2 765	Bâtiment, bureaux, ateliers, parking	22/01/70	4° Bureau	09/02/70 vol 6323 n°16		

886A	41	Traverse des Alvergues – 13013 MARSEILLE	6 260	Bâtiment, bureaux, ateliers, voirie, parking	31/12/71	4° Bureau	05/01/72 vol 169 n°4 suite à acte administratif utilité publique
886A	50p	Traverse des Alvergues -13013 MARSEILLE	-	Bureaux, galerie commerciale, parking, métro	21/01/82	4° Bureau	05/02/82 - Vol 3008 n°4
886A	48	Chemin de la Rose à la Grave	498	Galerie commerciale	22/12/80	4° Bureau	16/01/1981 – Vol 2706 n°2
886A	49	Chemin de la Rose à la Grave	596	Terrain nu	26/03/93	4° Bureau	07/05/93 – Vol 93P n°1777
886N	93	Chemin de la Rose à la Grave	230	Voie piétonne	26/03/93	4° Bureau	07/05/93 – Vol 93P n°1777
886N	94	Chemin de la Rose à la Grave	3208	Voirie			
				Bâtiment et voirie			Parcelle créée sur le DP
				Voirie			Parcelle créée sur le DP

A Marseille, le

Le Maire de Marseille

Jean Claude GAUDIN

A Marseille, le

Le Président de la Métropole
Aix Marseille Provence Métropole

Jean Claude GAUDIN